

les marqueurs intonosyntaxiques du continuum topical en français parlé

Anne Lacheret-Dujour
Université de Caen, Laboratoire CRISCO
Institut Universitaire de France
mél : anne.lacheret@crisco.unicaen.fr

1. Introduction

La thématique générale de nos travaux concerne les niveaux d'analyse et les problèmes de représentation formelle de la prosodie des langues dans une perspective d'interprétation fonctionnelle (sous l'angle communicationnel) et cognitive (sous l'angle conceptuel). L'hypothèse unificatrice de notre recherche consiste à réfuter l'autonomie et le primat de la syntaxe pour dériver la structure prosodique d'un énoncé : les constructions intonosyntaxiques, fondamentalement déterminées par la visée communicative, reflètent d'abord la gestion de l'information dans le flux discursif et le degré d'implication du locuteur dans son message. Dans cette perspective, la notion de **structure communicative (SC)** est centrale, le rôle de cette dernière étant d'enrichir les connaissances de l'interlocuteur. Son étude implique la mise en relation de marqueurs linguistiques, notamment intonosyntaxiques, avec les représentations mentales des interlocuteurs. Cette hypothèse est illustrée ici par le traitement intonosyntaxique du topic en français parlé, ce dernier se définissant pragmatiquement comme ce à propos de quoi il est pertinent d'énoncer quelque chose. Nous avons en outre sélectionné pour l'étude des unités introductrices de propositions, *i.e.* des topics en position frontale, qu'il s'agisse d'entités dont on va parler (*le bonheur n'est pas mon problème ; La vitesse ça rend fou ; à propos de Paul, ne l'attends pas, il ne viendra pas*) ou d'un cadrage circonstanciel (*au Brésil, je militais ; en 1970, je suis parti à Rio ; pour moi, cette histoire est réglée de puis longtemps*).

A l'heure actuelle, qu'il s'agisse des grammaires fonctionnelles concernées par l'analyse de la structure communicative ou des théories intonologiques, on distingue deux orientations. Les premières, qui s'inscrivent dans une tradition structuraliste bien ancrée, reposent sur un traitement discret des unités, les secondes, qui sous-tendent nos travaux, sont associées à une vision continue et mouvante des objets linguistiques. Ces derniers sont, en effet, vus comme des entités dynamiques qui se structurent en fonction des enjeux communicatifs et des relations conceptuelles dans lesquelles ils entrent.

Pour préciser notre propos, sous l'angle de la structure communicative d'abord, si la tendance dominante consiste à opérer une distinction binaire entre *élément connu* vs *information nouvelle*¹, il est vite apparu nécessaire d'affiner cette distinction et d'introduire des **degrés** sur un **continuum informatif**. A la bipartition *connu-nouveau* sont venues se superposer des analyses reposant sur une vision au minimum tripartite des éléments, voire beaucoup plus fine, fondée notamment sur les notions de **dynamisme communicatif** et **d'identifiabilité des référents** d'une part (Firbas 1964, Chafe 1987), sur la prise en compte de paramètres co-énonciatifs qui vont bien au-delà d'un traitement strictement informatif d'autre part (Morel & Danon-Boileau 1998). Concernant ensuite le traitement formel de l'intonation et donc le problème de l'interfaçage entre phonétique et phonologie, la tendance dominante consiste encore à considérer que le traitement phonétique relève de la modélisation de phénomènes continus, les objets discrets étant affaire de phonologie. Or, cette opposition, qui dérive de travaux effectués en phonologie segmentale, pose de réels problèmes dès lors

¹ Opposition qui se retrouve par exemple dans les couples *topic-focus*, *thème-rhème*, *thème-propos*, *thème-prédicat* (Prévost 2001).

qu'il s'agit d'appréhender les phénomènes suprasegmentaux qui se construisent de manière continue et graduelle.

En pratique, nous présentons notre appareillage conceptuel et terminologique pour amorcer notre étude sur la structure communicative. Nous expliquons l'usage que nous faisons des notions de **continuum topical**, de **marque** et de **saillance**. Nous exposons ensuite notre modèle phonologique de la prosodie du français parlé pour passer enfin à l'interprétation fonctionnelle. Nous montrons : (1) de quelle manière la prosodie peut prendre le relais pour marquer un élément dans des contextes où les constructions syntaxiques restent neutres, confortant ainsi l'hypothèse de Lambrecht (1994) : « ce que la syntaxe ne code pas, la prosodie le code », (2) comment des contextes de surmarquage topical peuvent être identifiés *a posteriori* par l'utilisation conjointe de ressources syntaxiques et prosodiques.

Une échelle de topicalisation - ou continuum topical- est enfin proposée, permettant de préciser les différents degrés de saillance perceptuelle du topic repérables par des constructions prosodiques et/ou morphosyntaxiques types.

2. Le marquage du topic

Le niveau de traitement prosodique, bien que reconnu intuitivement comme jouant un rôle manifeste pour la mise en place de la structure communicative dans de nombreuses langues, est resté relativement en marge des recherches consacrées au marquage linguistique de la visée communicative². Pour le français, c'est à Rossi (1981, 1999) que l'on doit les premières recherches les plus novatrices et exhaustives sur le sujet ; soulignons également la théorie de Morel & Danon-Boileau (1998) ou encore les travaux de Beyssade & al (2001). Nos travaux s'inscrivent dans ce paradigme de recherche : il s'agit de voir comment s'organisent et coopèrent les matériels syntaxique et prosodique pour répondre à des besoins communicatifs fondamentaux, tout en respectant, bien sûr, en parallèle les contraintes internes qui régissent leurs constructions ; à savoir : des principes rythmiques de nature biologique en prosodie et des contraintes propres à la syntaxe telles que les règles de linéarisation spécifiques à chaque langue. Pour aborder cette thématique, nous ne pouvons pas nier l'influence du cadre théorique formulé par Lambrecht (1994), néanmoins, la perspective d'analyse se déplace de manière significative ici : si Lambrecht envisage la SC dans une optique strictement informationnelle, ce n'est pas le cas dans nos travaux où elle est vue comme un système qui s'articule autour de deux composantes, la **structure informative** (SI) et la **structure discursive** (SD), la seconde étant orthogonale à la première.

2.1. Les deux composantes de la structure communicative : structure informative et structure discursive

Pour rappel, selon Lambrecht, qui n'envisage que la composante informationnelle de la SC, un énoncé est pragmatiquement structuré autour de deux concepts centraux : un élément donné dont on dit quelque chose, accessible par le cotexte discursif ou le contexte situationnel, que l'auteur appelle *topic*, et une information nouvelle, dénommée *focus*, qui prend la forme d'une proposition abstraite – ou assertion³ – L'auteur rappelle ensuite la nécessité fondamentale de distinguer ces notions de leurs réalisations grammaticales, c'est-à-dire des domaines syntaxique et prosodique de leur expression. En pratique, trois types fondamentaux de constructions morphosyntaxiques peuvent actualiser la SI :

² Voir Di Cristo (1999) pour une revue.

³ A la présupposition déjà connue ou supposée comme telle par le locuteur s'oppose l'assertion, c'est-à-dire la partie de l'énoncé qui ne sera connue qu'au terme de l'émission du message.

(i) Les constructions à **focus prédicatif**, organisées autour d'un détachement topical gauche (DG) ou droit (DD) dont la fonction discursive de base est d'introduire un référent topical qui n'a pas été encore ratifié⁴ dans le discours (DG) ou de maintenir un référent topical déjà ratifié (DG) : *les filles, elles sont parties hier vs. c'est une super nana, ma sœur*.

(ii) Les constructions clivées (présentatif *c'est*) à **focus argumental** ("Argument-Focus Clefts"), qui ont pour fonction de fournir un argument focus pour une proposition ouverte présupposée (*c'est Charlotte qui a mangé tout le chocolat*).

(iii) Les constructions clivées (présentatif *il y a, j'ai*) à **focus propositionnel** ("Sentence-focus Clefts"), utilisées pour introduire un référent dans le discours ou rapporter un événement inattendu (*j'ai la tête qui tourne, il y a le téléphone qui sonne*).

Etant donné, la thématique de cette communication, articulée autour du marquage linguistique du topic en contexte propositionnel initial, attardons-nous un peu sur la raison d'être des détachements topicaux à gauche, telle qu'elle est formulée par Lambrecht. Ceci nous permettra d'éclairer notre appareillage terminologique et d'introduire nos hypothèses de travail. Selon l'auteur, si les études typologiques sur l'ordre des mots sont en général fondées sur le concept de **phrase canonique** (proposition principale déclarative dans laquelle toutes les positions d'argument sont instanciées par des SN lexicaux), un tel concept est inopérant pour aborder le français parlé. A ce type de structure, en effet, les locuteurs préfèrent systématiquement une construction dans laquelle le sujet correspond à un pronom atone et dans laquelle les SN lexicaux suivent le verbe ; à la construction [SN-V-(SX)] se substitue donc [PRO-V-(SX)]. En d'autres termes, le codage morphosyntaxique des expressions topicales en français parlé est fortement contraint : il tolère difficilement les arguments topicaux non ratifiés. D'où la formulation par l'auteur du **principe de séparation de la référence et de la relation**, qui exprime une tendance manifeste à actualiser les topiques à fonction argumentale sous forme anaphorique (pronominale ou zéro) et à coder la fonction référentielle du topique en dehors de la proposition. De notre point de vue, un tel principe ne peut pas être posé de manière catégorique indépendamment des conditions de production observées. Opératoire dans le cadre de l'analyse de dialogue et de discussions à bâtons rompus, le caractère systématique de son application semble plus sujet à caution des lors qu'il s'agit d'étudier des segments de discours plus contrôlés et des séquences essentiellement monogales (récits de vie, entretiens thématiques, etc.). C'est le cas dans une partie des corpus ici traités où les SN sujets sont également représentés (*mon anniversaire coïncide avec le début de l'insurrection algérienne ; les chiffres se développent d'une manière très régulière, le bonheur n'est pas mon problème*). Bref, à l'oral comme à l'écrit une typologie des genres et des constructions associées s'impose, afin d'éviter des généralisations peut-être un peu hâtives. Cette observation constitue le premier point qui fonde la notion de **continuum topical** : si l'on reprend à notre compte le critère de ratification du topic, nous voyons très vite qu'une distinction purement binaire entre unité ratifiée et non ratifiée reste trop simplificatrice. Ce constat est d'ailleurs implicitement reconnu par Lambrecht lui-même qui, à l'instar de Chafe (1987), fait référence à l'échelle d'accessibilité des référents : si un topic est toujours identifiable, il n'est pas nécessairement actif, voire accessible, on a donc bien des degrés d'accessibilité, donc de ratification, qui pourront motiver le détachement. Soit le continuum suivant :

⁴ C'est-à-dire dont le rôle topical à l'intérieur de la proposition n'est pas encore établi.

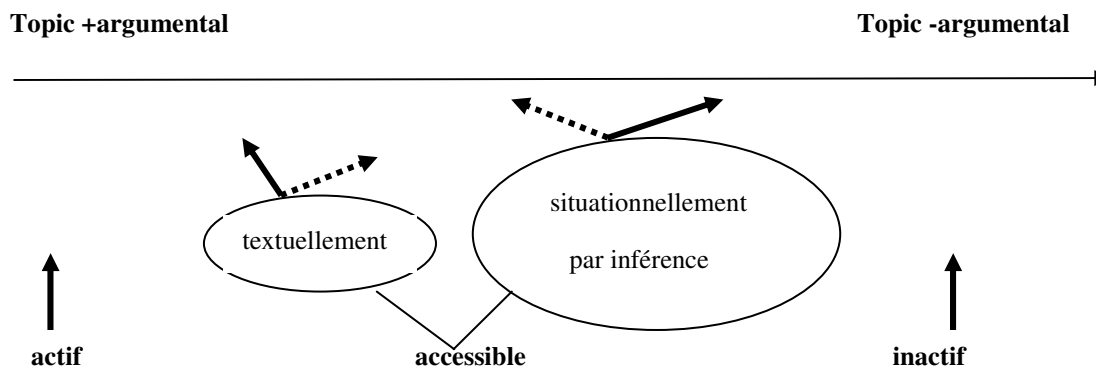


Figure 1. De l'activation à l'extraction topicale

Ensuite, en rester à une approche strictement informationnelle semble réducteur : la mise en place de l'information n'est pas la seule à justifier les constructions linguistiques rencontrées : le locuteur n'est pas une simple machine à produire de l'information, encore le fait-il selon un point de vue spécifique⁵ et avec un certain objectif interlocutoire. Autrement dit, si les différentes **opérations de topicalisation**, associées au mode de donation du référent, peuvent être expliquées par le statut plus ou moins actif des référents traités, divers facteurs énonciatifs, tels que les aspects interactionnels à l'œuvre dans le dialogue, le contexte discursif, les visées illocutoire et perlocutoire⁶, fournissent également un cadre interprétatif pour préciser les contraintes qui sous-tendent l'application du principe de séparation de la référence et de la relation (voir aussi Lacheret & François XX). Ces points nous amènent à quitter Lambrecht pour un instant en introduisant la deuxième sous-composante de la structure communicative : la **structure discursive** et à tenter de trouver une explication énonciative à ces constructions par décondensation. Au principe de séparation du rôle et de la référence formulé par Lambrecht (cf. *supra*), on peut superposer le **principe de monstration**. L'essentiel, en effet, pour le locuteur, qui construit l'énoncé par touches successives : « n'est pas tant d'insister sur ce qu'il dit de nouveau que de bien montrer le point d'où il part » (Morel & Danon-Boileau 1998, 37). Cet angle d'attaque se superpose donc aux approches classiques sur le statut des référents, qu'elles soient formulées en termes textuels ou cognitifs (notion d'identifiabilité du référent et de saillance mémorielle). Il fait appel à une autre notion, fondamentale pour notre système de représentation : celle de **scène verbale** :

« Au cours de l'activité de parole, se produit un processus cognitif très particulier, qui consiste pour le locuteur à essayer de construire un espace extérieur à lui-même, partageable par ses interlocuteurs, et dans lequel il donne à voir ce dont il parle comme une *scène* projetée devant eux. L'acte d'énonciation de base serait donc constitué d'au moins deux éléments : la *description d'une scène* et la *donnée d'un point de vue sur cette scène*, ce deuxième élément étant essentiel pour permettre le partage de la "vision". Victorri & Fuchs (1996, 200).

Ainsi, la saillance et l'arrière plan sont situés également et surtout ici sur la scène verbale partagée par les interlocuteurs, et la place d'une entité sur la scène n'est pas toujours dépendante du fait qu'elle soit nouvelle ou déjà connue, ou encore saillante dans la mémoire des interlocuteurs. Les variations de saillance, en effet, sont conditionnées en partie par l'engagement de l'énonciateur dans son discours et par l'effet qu'il veut produire sur son co-

⁵ A la fonction représentative se superpose une fonction expressive.

⁶ Les messages véhiculent non seulement des informations mais aussi des **instructions pour traiter ces informations** (Valduvi 1994).

énonciateur (voir également sur ce point Morel & Danon-Boileau 1998, Beyssade & al. 2004).

2.2. Stabilisation de la notion de continuum topical

Une fois nos deux composantes de la structure communicative définies – structure informationnelle et structure discursive – nous sommes en mesure d’approfondir la notion de continuum topical ébauchée plus haut. Si, d’abord, il existe un potentiel de détachement qui dérive conjointement du degré d’activation du référent et d’un principe de monstration, on a comme corollaire, au plan de la matérialisation linguistique du topic, un marquage continu des unités topicales qui s’actualise par des degrés de saillance perceptive variables de ces dernières. Mais avant de continuer, quelques mots sur la notion de *saillance perceptive* : ce type de saillance n’a rien à voir avec la saillance cognitive des unités et ne constitue donc pas ici un préalable à l’acte d’énonciation, mais au contraire le produit résultant de cet acte. Etablie sur les bases de contrastes syntagmatiques, une unité est dit ‘saillante’ parce qu’elle constitue un **centre d’attention perceptive** qui se détache comme une **figure** sur un **fond**. Dans ce contexte, les détachements topicaux assument une fonction contrastive de premier plan.

L’hypothèse que nous souhaitons défendre ici s’articule autour de trois points. (i) Le degré de saillance d’un topic est plus élevé dans les constructions qui prennent la forme [SN[PRO-V-(SX)]] que dans les structures [SN-V-(SX)]. (ii) Il est des contextes où le détachement topical ne s’exprime pas par un codage morphosyntaxique particulier, mais uniquement par des ruptures prosodiques fortes qui viennent ponctuer le topic argumental (*ex. le commissaire du district, le préfet du lieu ne voulait pas de femme non mariée*). (iii) A l’opposition binaire (figure/fond), on peut superposer une vision graduelle de la saillance ; cette gradation ne peut s’exprimer autrement que par des moyens prosodiques (Lacheret 2002)⁷. Pour préciser notre propos, le jeu sur les proéminences accentuelles et les différents degrés de frontières intonatives entre l’unité topicale détachée et le reste de l’énoncé permettent d’identifier des topics plus ou moins marqués, le passage entre un topic non marqué perçutivement et un topic marqué⁸ opérant de manière continue et graduelle :

⁷ Voir aussi Di Cristo (1999, 188) : « Il semble, en effet, que lors du décodage de la parole, les îlots de saillance prosodique soient l’objet de traitements privilégiés ».

⁸ Le topic ne désigne plus ici une catégorie cognitive (unité référentielle plus ou moins active) mais une catégorie formelle (identifiée sur les bases d’une position syntaxique et/ou d’une réalisation intonative).

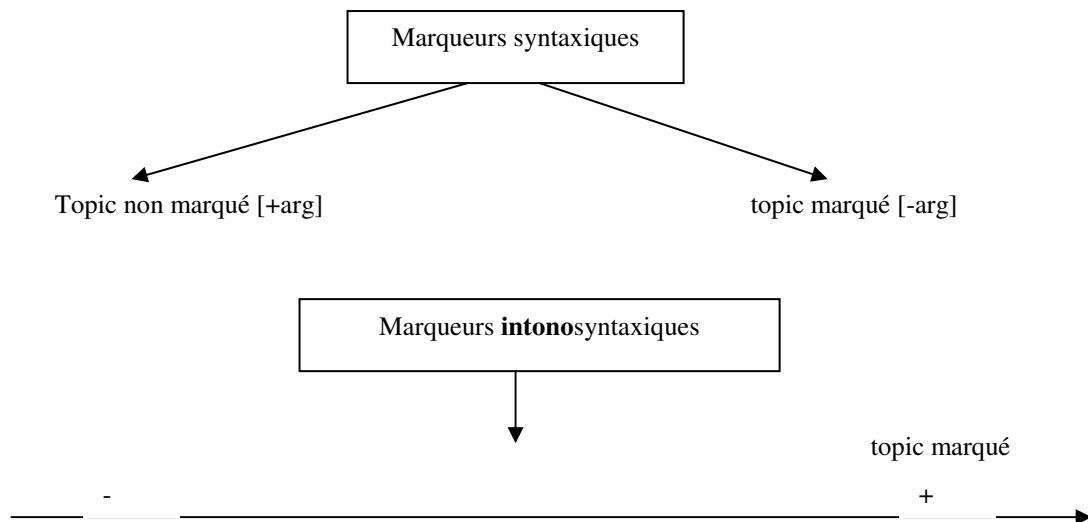


Figure 2. Un continuum de marquage topical s'établit sur les bases d'indices intonosyntaxiques

Ce dernier point nous amène à préciser l'usage particulier que nous faisons ici de la notion de **marque**, concept d'abord perceptif avant d'être statistique. Les constructions à détachement gauche sont considérées comme des structures marquées par opposition à la phrase canonique présentée plus haut qui nous sert de point de référence, qu'elles soient statistiquement rares – lorsque le détachement topical est réalisé uniquement par des moyens prosodiques – ou fréquentes – utilisation conjointe des ressources intonatives et distributionnelles. Ainsi, au principe de monstration est adjoint un **principe de marquage** dont on retiendra les paramètres suivants :

- Une forme marquée sollicite toujours un matériel de codage linguistique dense. Cette densité peut s'exprimer par des ressources morphosyntaxiques diverses. On notera notamment la longueur fréquente des segments topicaux qui combinent unité(s) référentielle(s) et cadrage(s) circonstanciels (*en 1997, lorsque le gouvernement Jospin a été formé et que les ministres femmes de ce gouvernement ont pris à leur charge la féminisation en décrétant d'emblée dès les premiers jours nous voulons être nommées au féminin alors que précédemment madame Cresson qui avait été premier ministre n'avait pas du tout souhaité qu'on aille dans ce sens, donc c'est à ce moment là que tout a changé*). Elle s'illustre également par la mobilisation de gestes articulatoires complexes qui s'expriment par des modulations mélodiques amples dans les niveaux aigus.
- Plus le matériel linguistique est sollicité (syntaxique et intonatif), plus une forme est considérée comme marquée.
- Une forme topicale dont le détachement ne résulte que de mécanismes intonatifs, le topic occupant toujours une position argumentale, est statistiquement peu représentative des formes rencontrées. A ce double titre (mobilisation de gestes prosodiques complexes, forme rare), elle est doublement marquée.

Reste à savoir ce qu'on entend par détachement intonatif, comment il se mesure concrètement, bref qu'entendons-nous par marquage prosodique ? A ce stade de la présentation, il nous appartient donc de présenter notre modèle prosodique et de justifier également à ce niveau de l'analyse, une vision continue de la structure intonative.

3. Le modèle prosodique

Notre modèle prosodique repose sur une méthode inductive qui part de l'observation phonétique des données sonores pour en proposer une représentation phonologique formelle, préalablement à l'interprétation symbolique symbolique. La question est donc la suivante : comment transformer un continuum sonore en données exploitables et interprétables pour le linguistique, comment passer d'un matériau brut à des catégories intonatives ? Pour mieux préciser de quelle façon s'opère ce passage entre phonétique et phonologie, les phonologues, pour la plupart, proposent de s'appuyer sur l'opposition **continu vs. discret** telle qu'elle a pu être formulée par Troubetzkoy (1949). Selon cette conception, le niveau phonétique concerne le traitement des phénomènes continus, la phonologie ayant pour tâche la mise en place de méthodes conduisant à une discrétisation des unités. De là dérive une conception étroite et réductrice du domaine, selon laquelle un traitement prosodique est phonologique si et seulement s'il repose sur une représentation tonale, c'est-à-dire discrète de l'intonation. Or si l'on peut affirmer, en effet, que la structure prosodique se manifeste dans la substance par des unités discrètes, des points cibles, représentables en termes de paradigmes tonals (Mertens 1987, Hirst & Di Cristo 1998 éd.), on peut également considérer qu'elle dérive de formes globales émergentes (Aubergé 1991) ou la modéliser en termes de contours d'empan variable (Rossi & al. 1981, Beaugendre 1994, le travail ici présenté). On pose alors comme hypothèse que l'essentiel de l'information réside dans le mouvement général des contours, les points cibles n'étant que les points de départ et d'achèvement de ces contours. Autrement dit, la forme même des contours fait l'objet d'une interprétation fonctionnelle et, à ce titre, ne peut pas être négligée. Bref, la frontière entre les deux niveaux d'analyse est bien difficile à définir, tant ils sont imbriqués dans une démarche orientée substance et l'opposition *continu vs. discret* ne va pas de soi. En fait, toute représentation abstraite conçue comme un intermédiaire entre faits acoustiques et fonctions, qu'elle manipule des unités au degré de discrétisation variable, des règles, des principes ou des processus peut être considérée comme phonologique à partir du moment où elle cherche, au-delà de la description des faits empiriques, à mettre au jour des régularités relationnelles dans les phénomènes observés. Selon ce point de vue, il y a une place en phonologie pour des modélisations continues de l'intonation, cela quelles que soient les unités intonatives manipulées (formes globales prototypiques ou gestes intonatifs terminaux). En somme, l'unité relative actuelle de la phonologie prosodique ne peut plus s'appuyer sur un cadre unique, et quelque peu dogmatique. Une telle ouverture représente un enjeu épistémologique évident pour la discipline : elle permet, au plan empirique, une confrontation systématique de descriptions et d'analyses conçues dans des cadres théoriques différents, et, au plan théorique, l'évaluation de modélisations différentes, reposant sur des bases empiriques communes (voir Laks 1997 pour une discussion). C'est dans cette perspective que s'inscrit le modèle ci-dessous présenté. Ce dernier s'articule autour de deux modules : un **module phonétique**, fondé sur la segmentation du continuum sonore en groupes intonatifs – approche continue par contours – et un **module phonologique** dérivé, dont le rôle est de relier aux catégories acoustiques qui émergent un jeu de principes organisateurs révélateurs d'une structure prosodique autonome, c'est-à-dire dont la hiérarchie ne présage en rien d'une éventuelle hiérarchie syntaxique sous-jacente.

2.2. Le module phonétique

Nous avons sélectionné pour notre propos des extraits d'interview en langue française réalisés par radio France internationale et France-Inter entre 1998 et 2002. L'analyse repose sur trois heures d'enregistrement de 15 locuteurs (environ 10 minutes de temps de parole par sujet).

Pour rappel, malgré l'hétérogénéité et l'instabilité apparente du matériau à décrire, incontournable en parole spontanée (hésitations, faux départs et reprises), la tâche du

principe de valeur relative. Selon ce principe, la valeur fonctionnelle des unités se définit simultanément à partir du repérage d'oppositions paradigmatiques¹¹ et en se fondant sur l'enchaînement syntagmatique des contours et de leur contexte immédiat. Autrement dit, la valeur d'un contour dépendra non seulement de la valeur des contours avec lesquels il pourrait commuter dans un contexte terminal, mais également de la configuration du contour terminal de groupe qui le précède et enfin de son entourage proche¹². Par exemple, la présence éventuelle d'une pause subséquente à un contour peut modifier la valeur de ce dernier et prendre elle-même différentes valeurs relativement à son environnement. L'interprétation fonctionnelle qu'on peut en faire dépend, en effet, de la présence éventuelle d'un *eah* d'hésitation antéposé ou postposé. Lorsque ce dernier est postposé, le profil montant ou descendant du contour intonatif qui le porte amène à attribuer deux valeurs distinctes à la pause (conclusive dans le premier cas, elle assume une fonction continuative dans le second). En résumé, quatre types d'informations sont codés : le profil d'un contour terminal de groupe intonatif, le niveau fréquentiel qu'il traverse, son caractère allongé ou non et son contexte droit (présence ou non d'une pause et/ou d'un *eah* d'hésitation).

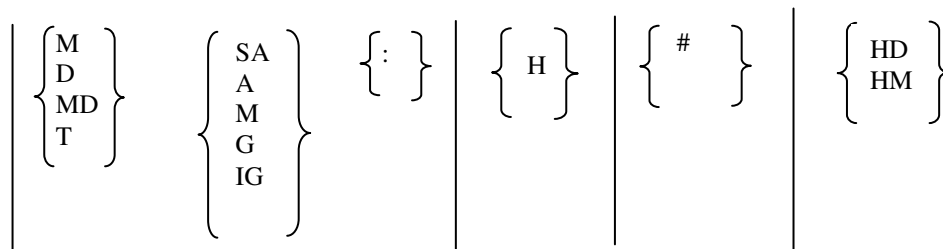


Figure 4. Matrice de traits associés aux contours terminaux

où, de gauche à droite, sont indiqués : (i) les caractéristiques prosodiques d'un contour relatives à sa direction (montant, descendant, dynamique ou ton statique 'T'), le niveau traversé par un contour (de suraigu à infragave) et son caractère allongé (':') ou non ; (ii) l'environnement droit du contour, le cas échéant : *eah* d'hésitation ('H'), préposé à une pause '#' (silence ou inspiration), *eah* postposé porteur d'un contour descendant ('HD') ou montant ('HM')

En pratique, ces traits sont utilisés pour calculer les degrés accentuels des proéminences terminales, points d'ancrage de deux types de structuration : la segmentation des énoncés en périodes intonatives (PI)¹³ et l'organisation intonative de ces dernières. Le premier traitement est effectué automatiquement en suivant l'algorithme joint :

Il y a coupure en période si et seulement si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- Présence d'une pause dont la durée dépasse un seuil de l'ordre de 300 ms ;
- Détection d'un geste de F0 d'une certaine amplitude (supérieure à 4 demi-tons), définie comme la différence de hauteur entre le dernier extremum de F0 et la moyenne de F0 sur toute la portion du signal qui précède la pause ;
- Détection d'un "saut" défini comme la différence de hauteur entre le dernier extremum de F0 précédant la pause et la première valeur de F0 suivant la pause (dépasse un seuil de l'ordre de 3 dt) ;

¹¹ Une unité ne prend sa valeur que relativement à d'autres qui sont substituables avec elle et qui forment son paradigme de définition.

¹² Si certaines marques prosodiques peuvent être considérées comme des signes linguistiques invariants (Couper-Kuhlen & Selting 1996), c'est le cas par exemple du contour descendant dans le niveau infragave, les traits prosodiques fonctionnent la plupart du temps comme des indices de contextualisation (Simon 2004).

¹³ Représente la racine de la structure prosodique (*i.e.* le domaine de sélection des catégories prosodiques).

- Absence de "euh" à proximité de la pause.

Précisions que la décision de coupure ne dépend pas de la valeur précise des seuils mais de leur ordre de grandeur. Autrement dit, lorsqu'un paramètre est inférieur au seuil mais très proche, il n'y a segmentation que si les autres paramètres ont des valeurs nettement au-dessus du seuil (Lacheret 2003). Soit le découpage suivant du continuum fourni dans la figure 3 :

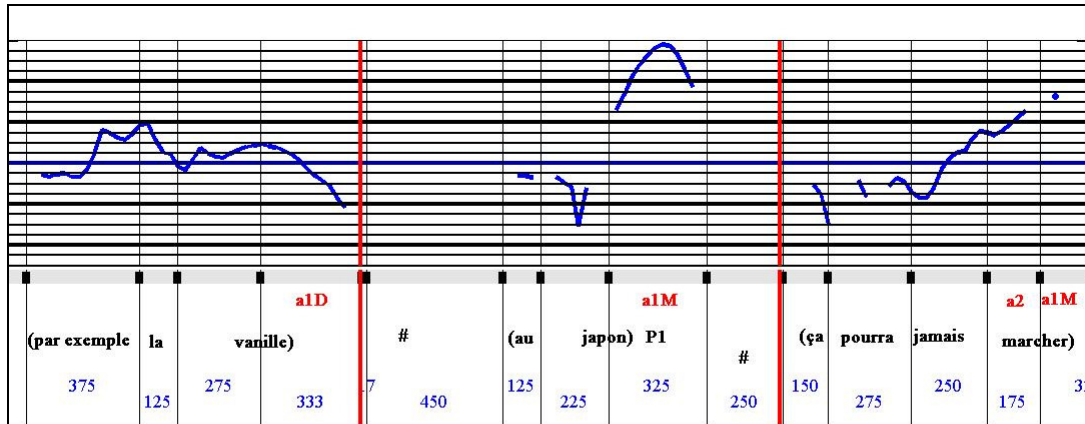


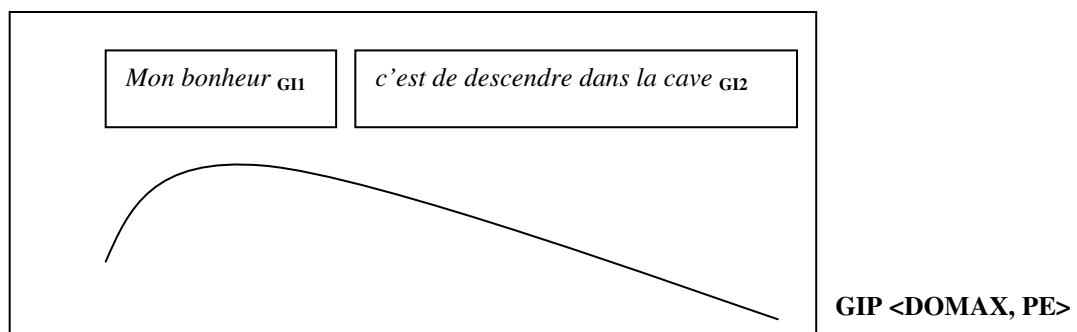
Figure 5. Exemple de découpage en périodes

Où 3 périodes sont identifiées :

- par exemple la vanille
- au Japon
- ça ne pourra jamais marcher

Pour calculer ensuite l'organisation interne de la période et, derrière la linéarité apparente des données, mettre en lumière des processus d'intégration et de hiérarchisation des groupes intonatifs (GI), un principe générique de dominance (DOMI) a été appliqué manuellement (Martens 1987). Selon ce dernier, tout GI domine le GI immédiatement contigu à gauche s'il est marqué soit par une excursion fréquentielle terminale dans le niveau aigu (DOM), supérieure d'au moins 1 ton, soit par une descente dans le niveau infra-grave (DOMAX). Il y a par ailleurs inclusion de deux GI si leurs contours terminaux sont de pente opposée (PE, Martin 1981), ou si, enfin, ils répondent à un principe de progression (PRO) marqué par un allongement d'au moins 50% de la syllabe terminale d'un GI par rapport au GI qui le précède¹⁴. L'application de l'un de ces principes donne lieu au regroupement des GI en paquets (GIP), dans le cas contraire, la construction intonative révèle une structure linéaire plate (GIL). La structure intonative interne à la période est ainsi obtenue par le test récursif gauche-droite de ce principe d'inclusion (comparaison de GI1 avec GI2, de GI2 avec GI3, etc.), la présence du trait infra-grave représentant la condition d'arrêt de l'algorithme.

Soit les exemples suivants :



¹⁴ Voir Lacheret & Victorri (2002) pour une illustration détaillée.

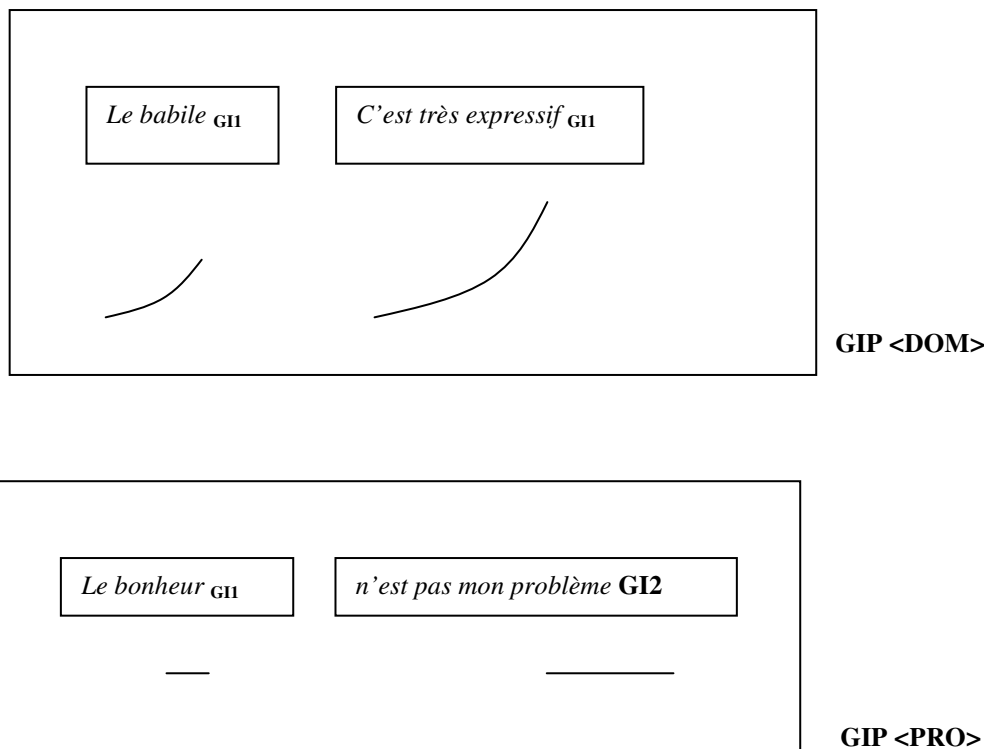


Figure 6. Exemples d'inclusion intonative

La hiérarchie intonative est donc vue ici comme une structure qui s'articule autour de trois niveaux :

- Les groupes intonatifs en paquets regroupés au sein d'une même période,
- Les groupes intonatifs s'organisant de façon linéaire dans une période donnée, c'est-à-dire ne contractant pas de relation d'emboîtement intonatif.
- La période intonative, vue comme la racine de la structure.

Si maintenant, on s'attache à calculer le degré de détachement intonatif d'un topic au sein d'une période donnée, trois types de relations prosodiques entre le topic et le reste de l'énoncé sont susceptibles d'émerger. (i) Le topic est marqué par une relation de liage explicite : ne faisant pas l'objet d'une prééminence accentuelle terminale, il forme un groupe intonatif et un seul avec le segment qui le suit : *le travail était la moindre des choses*), on parle alors de groupe intonatif intégré (GII). (ii) Le topic, bien que marqué par une prééminence terminale, est en relation d'emboîtement avec ce qui suit par l'application d'un des principes DOM, DOMAX, PE ou PRO, il y a donc formation de groupe intonatif en paquet (GIP) : *un homme ne voudra pas qu'sa femme aille travailler à l'extérieur*¹⁵. (iii) Il ne contracte pas de relation de dépendance prosodique avec le reste de l'énoncé mais est inclus dans la même période : *nos actions en France tournent plus autour de la précarité*, il s'agit là d'un contexte d'organisation linéaire (GIL). C'est en tenant compte de ces différentes configurations syntagmatiques mais également des paradigmes de hauteur intonative que l'on est à même de proposer une première ébauche de continuum topical.

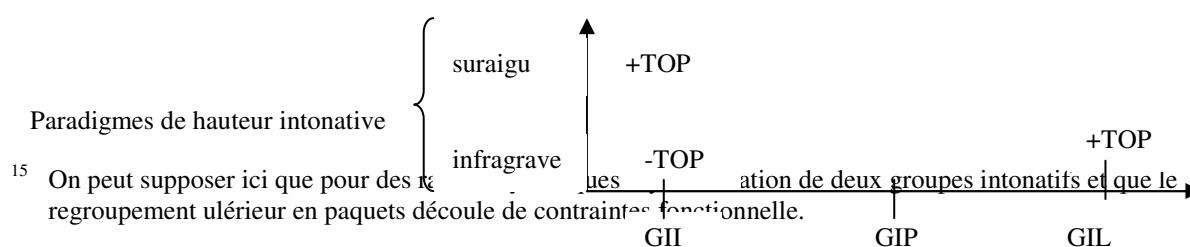


Figure 7. Indices prosodiques paradigmatiques et syntagmatiques de saillance topicale

3. Interprétation fonctionnelle

Le schéma fourni dans la figure 7 rend compte d'une partie seulement des configurations prosodiques rencontrées pour actualiser le topic. Comme l'illustre la figure 5, il est des contextes où le topic forme à lui seul une période autonome, contextes que nous souhaitons commenter afin d'émettre des hypothèses fonctionnelles et de manière à stabiliser notre continuum topical.

4.1. Alignement intonsyntaxique

En pratique, deux processus concurrents sont à l'œuvre dans la formation des périodes. Le premier, structural par essence, est de nature **démarcative**. Il est utilisé pour grouper une suite d'unités en un ensemble cohérent sur le plan syntaxique et discursif. Nous parlons alors de **constructions par condensation**. Du point de vue syntaxique, en effet, les structures périodiques engendrées correspondent à des chaînes syntaxiques complètes et autonomes (au moins une phrase syntaxique). Sous l'angle énonciatif, chaque période constitue une étape clé dans la construction de la scène verbale, organisée en un ensemble thématique cohérent et doté d'une certaine indépendance discursive. Le second type de construction périodique s'inscrit dans un processus continu de la mise en place de la scène verbale. Il assume une **fonction contrastive** et **culminative** puisqu'il est mobilisé pour jouer sur la saillance perceptive des éléments, de manière surprenante parce qu'en parfait désaccord avec la fonction naturellement démarcative de l'intonation¹⁶, cela en générant des ruptures là où on ne les attend pas.

C'est le second phénomène qui retiendra notre attention pour compléter notre analyse sur le marquage linguistique du topic, que celui-ci corresponde à l'unité dont on parle et/ou à un cadrage circonstanciel. Dans le détail, si l'extraction intonative est souvent accompagnée d'une dislocation syntaxique, il est des contextes où seul le détachement prosodique constitue une ressource d'extraction. Ces contextes valident nos hypothèses de départ selon lesquelles : (1) les instructions projetées par la structure communicative sur le formatage des objets prosodiques peuvent amener à produire des violations syntaxiques significatives, (2) l'intonation est une structure intégrée qui résulte de compromis et d'échange entre des principes internes de construction, et des instructions provenant du niveau pragmatique.

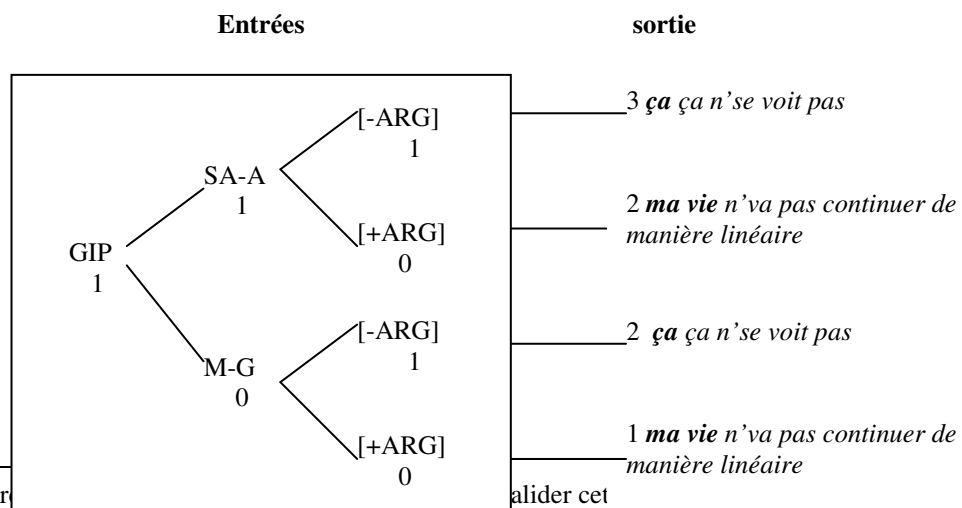
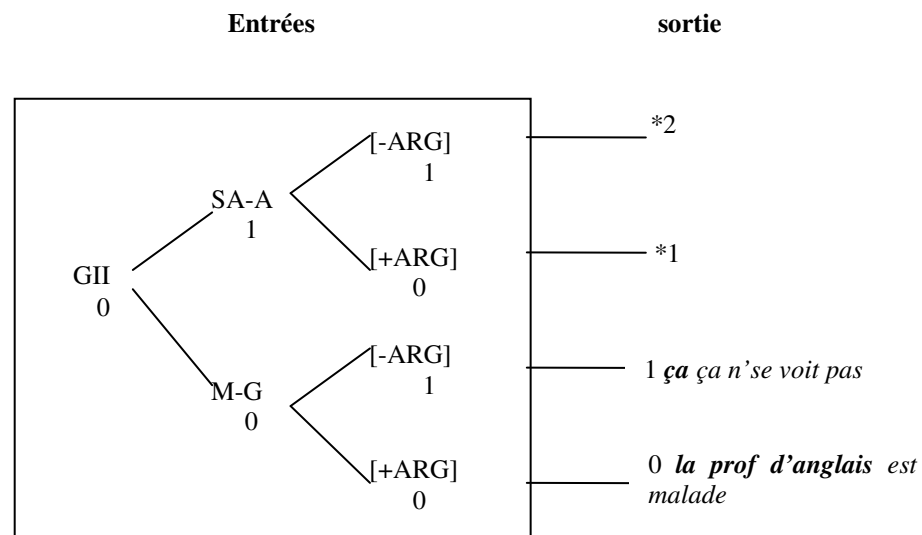
4.2. Interprétation communicative

Pour rappel, la lecture fonctionnelle du modèle prosodique ici décrite, s'inscrit dans un cadre d'interprétation scénique des patrons prosodiques, associé à une perspective constructiviste et située de l'espace langagier : l'activité du langage est vue comme la

¹⁶ Il ne s'agit pas là seulement d'une variante expressive banale qui consiste à couper à un endroit où la continuité prosodique s'impose : l'utilisation d'un procédé inhabituel, non conforme aux règles intonosyntaxiques de la langue, constitue une ressource forte pour créer des **centres d'attention perceptive (CAP)**. Dit autrement : le meilleur moyen de faire d'une unité un CAP est d'aller à l'encontre des règles de bonne formation du langage, bref d'enfreindre l'usage, voire le "bon usage".

construction devant un auditoire d'une représentation d'une certaine réalité et selon un certain éclairage, qu'on peut nommer, à l'instar de Grize (1990), **schématisation discursive**. Dans ce contexte, en sachant que la distinction **topic neutre vs topic marqué** opère graduellement, la combinaison des indices intonatifs (paradigmes de hauteurs intonatives, configurations syntagmatiques) et syntaxiques (topic argumental [+arg] ou non argumental [-arg]) fournit des critères objectifs pour construire une échelle topicale qui, du même coup, rend compte de processus variables d'ouverture de scène. En pratique, nous associons à chaque construction rencontrée, pour les deux niveaux de traitement considérés – intonatif et syntaxique – un poids associé à l'extraction des unités. Sous l'angle de l'organisation prosodique syntagmatique, ce poids augmente faiblement du topic intonativement intégré (GII) au topic en relation de linéarité intonative : GII : 0 (*mon anniversaire coïncide avec le début de l'insurrection algérienne*), GIP : 1 (*mon père était au front*), GIL : 1,5 (*nos actions en France tournent plus autour de la précarité*). A l'extraction forte, marquée par une dislocation périodique, est associée le poids 3 (*la vanille au Japon ça pourra jamais marcher*). Concernant les variations paradigmatisées ensuite, on oppose pour l'heure uniquement deux niveaux de hauteur suraigu-aigu vs. moyen-grave¹⁷

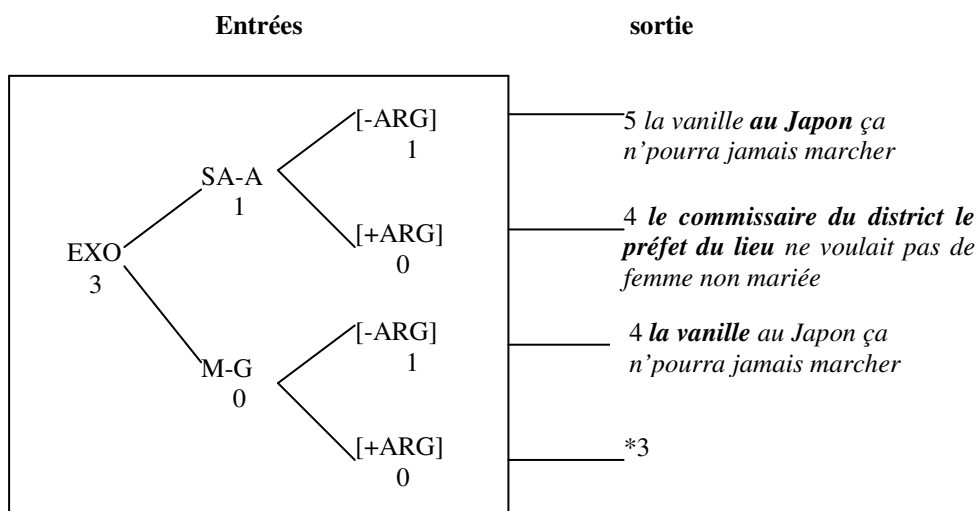
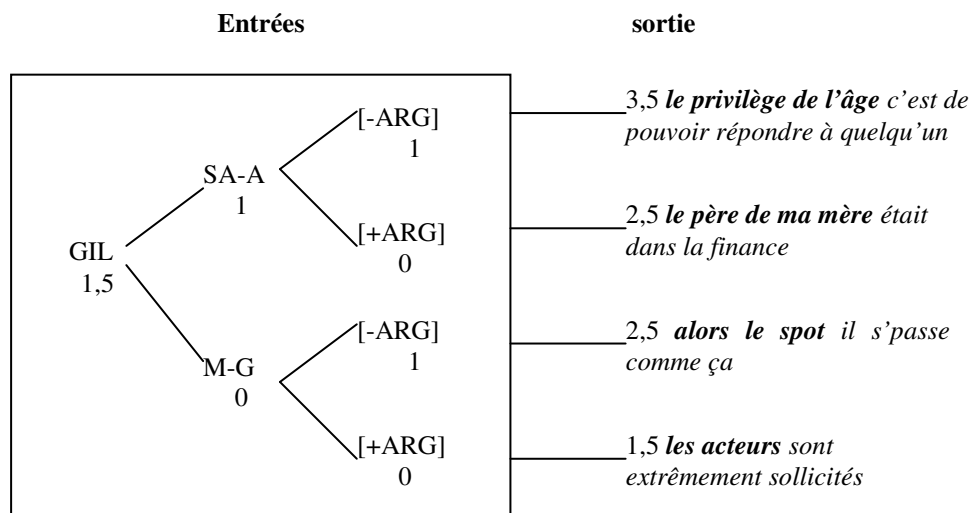
Du point de vue syntaxique, on distingue les topics argumentaux, codés 0 (*le sens n'est pas compositionnel*), des topics non argumentaux, codés 1 (*Hollywood c'est quand même l'image de Los-Angeles*). Le cumul des poids intonatifs et syntaxiques nous conduit à associer à un topic donné en entrée un poids de sortie et à cheminer ainsi d'un site topical à un autre.



¹⁷ Des tests pertinents.

alider cet

is



Figures 8.1, 8.2, 8.3, 8.4. Calcul des poids : des poids d'entrée vers le poids de sortie

où '*' représente un contexte impossible. Par exemple, si l'excursion fréquentielle du contour terminal d'un groupe intonatif se situe dans le niveau aigu ou suraigu, cela correspond à une proéminence accentuelle qui démarque automatiquement la frontière droite d'un GI

A la lecture des figures 8.1 et 8.4, on peut associer 3 principes pour la génération du topic :

- un **principe de quantité** associé à la redondance des marques. Il explique non seulement la mobilisation conjointe fréquente des niveaux de traitement intonatif et syntaxique mais également le nombre de traits prosodiques activés, la configuration [+ample], [+aigu], [+long], [+pause] constituant la configuration prototypique pour illustrer l'application du principe de quantité. Autrement dit d'abord, à profil prosodique constant, le statut $[\pm arg]$ de l'unité topicale modifie sa saillance (**la vanille au Japon** ça n'pourra jamais marcher > **le commissaire du district le préfet du lieu** ne voulait pas de femme non mariée).

Ensuite, plu les gestes sont hyper-articulés (variation significative de la modulation, de l'amplitude, de la durée, voire adjonction d'une pause)¹⁸, plus ils déclenchent la saillance des unités.

- De ce principe de quantité dérive un **principe de distance** qui permet de s'affranchir du carcan de la linéarité syntaxique : plus l'unité topicale est éloignée du cœur propositionnel, par un marquage d'extraction prosodique maximale (en l'occurrence exopériodique), plus cette autonomisation génère l'occurrence d'une forme forte, d'une figure.

Ces deux principes constituent des principes structuraux qui permettent de définir (en termes de génération) et d'expliquer (au niveau de la compréhension) l'architecture des structures produites. Ils dérivent d'au moins deux principes cognitifs fondamentaux : le **principe d'ancrage** (ou de **monstration**) et, bien sûr, le **principe de pertinence** (Sperber & Wilson 1986). Selon le premier, le point de départ, point le plus important de l'énoncé, doit être **fixé** et servir de point d'ancrage pour le reste. Cette notion d'importance peut dériver de contraintes informationnelles : le topic n'est pas encore ancré dans la représentation mentale de l'interlocuteur, il s'agit alors de résoudre le problème de l'accessibilité référentielle. Elle peut également relever de la négociation de points de vue et de facteurs argumentatifs variés (discordance de points de vue amenant par exemple à produire corriger une présupposition pragmatique ou une certaine croyance erronée).

Dans tous les cas, ces différents schémas topicaux répondent au principe général de pertinence, selon lequel un énoncé est d'autant plus pertinent que le coût cognitif pour le comprendre est faible : l'activation d'unités saillantes et surtout la mise en contraste de formes faibles et de formes plus ou moins fortes (marquées) permet un traitement plus rapide de l'information et une co-construction de la scène verbale qui subit en permanence des transformations et des réajustements jusqu'à atteindre un état final, stabilisé car partagé par les interlocuteurs¹⁹.

Pour préciser ce qu'on entend par *forme plus ou moins forte*, les poids générés en sortie des figures 8.1 à 8.4. nous amène à distinguer en fait 4 zones topicales : du topic neutre (codé 0) à l'ébauche d'un topic marqué (1-1,5), etc. jusqu'à une saillance topicale maximale, soit la figure ci-dessous :

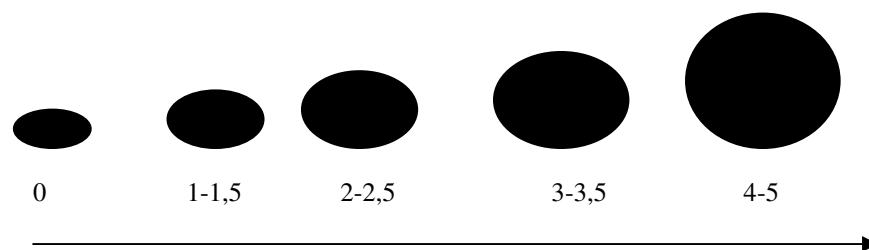


Figure 9. Poids de sortie et variation de saillance topicale : du topic neutre au topic le plus marqué

¹⁸ Voir l'hypothèse de l'effort articulatoire de Gussenhoven (2002).

¹⁹ Voir la notion de *terrain commun*.

5. Conclusion

Dans cette communication, nous avons exploré la notion de continuum topical, en proposant des critères formels tant sous l'angle intonatif que syntaxique pour justifier la notion. Alors que le recours à la syntaxe ne permet pas d'aller au-delà de l'opposition binaire [\pm argumental]), l'exploitation des indices prosodiques atteste de processus continus de construction des structures. En outre, la combinaison des deux niveaux de traitement, prosodique et syntaxique, aboutit à des configurations topicales riches et variées. Ces configurations sont riches, en effet, car elles conduisent à opposer cinq degrés de marquage topical. Elles sont variées dans la mesure, où différentes ressources intonosyntaxiques peuvent être mobilisées pour produire le même effet topical. Ainsi, pour générer un topic à saillance maximale (poids 4), deux configurations intonosyntaxiques peuvent être choisies, le noyau commun des deux patrons reposant sur l'exopériodicité du topic. Si le locuteur sélectionne la première configuration, ce sera le niveau de traitement prosodique (plage suraiguë du contour terminal du topic) qui déclenchera la saillance perceptive, s'il opte pour la seconde, la saillance topicale résultera d'une extraction syntaxique explicite.

En parallèle, nous avons souhaité défendre l'hypothèse que l'accessibilité topicale n'était pas la seule à justifier les variations de saillance rencontrées, les facteurs co-énonciatifs étant également déterminants pour l'interprétation des structures en terme de scène verbale. Ainsi, l'application du principe de distance, qui aboutit à une extraction topicale marquée, peut s'interpréter comme une demande de changement de point de vue sur la scène verbale : nouveau cadrage ou déplacement pour se centrer sur une entité bien précise de la scène déjà constituée), même si celle-ci est parfaitement accessible (*moi, j pense pas qu'ce soit une bonne idée*).

Nous envisageons de poursuivre ce travail dans 3 directions :

(i) Une série de tests psycho-acoustiques devrait nous permettre de valider certaines distinctions de poids qui semblent aller contre l'intuition. Ainsi, dans l'opposition 1 vs 1,5 la prosodie domine la syntaxe pour la mise en saillance des unités, ce qui, bien évidemment, ne va pas de soi. En fait, l'hypothèse de la prégnance intonative aurait des conséquences cognitives déterminantes si nous avions décidé d'opposer deux zones topicales, ce qui n'est pas le cas (cf. figure 9). Le débat ne se situe donc pas au niveau conceptuel mais concerne l'élégance et surtout l'économie du modèle : à quoi cela sert-il de distinguer les structures en paquet (GIP) des configurations linéaires (GIL) s'il y a regroupement par la suite ? Ce point atteste du caractère prospectif de notre travail et de la nécessité de tests perceptifs pour pouvoir trancher.

(ii) Notre traitement approfondi des structures prosodiques met en lumière de façon systématique des différences de construction qui n'auraient pas pu émerger autrement. Soit pour exemple les oppositions suivantes qui reposent uniquement sur des variations de prééminences accentuelle : *la femme elle ne travaille pas dans ces pays là*, *la femme elle ne travaille pas dans ces pays là*, et *la femme elle ne travaille pas dans ces pays là*. De telles oppositions montrent que si l'on s'en tient uniquement à l'analyse morphosyntaxique du message, on est confronté à une certaine opacité des structures. En revanche, à la lecture des données prosodiques, on note une simple extraction topicale dans la première séquence, une double dans la seconde, enfin une extraction topicale insérée entre un sujet argumental et le reste de la proposition dans le troisième. De telles variations dans les patrons intonatifs rencontrés nous permettent de poser de nouvelles questions concernant notamment les conséquences syntaxiques et morphologiques des variations rencontrées et l'ancestrale notion de clitique qui donne encore tant de fil à retordre aux chercheurs.

(iii) Dans cette communication, qui constitue un premier débroussaillage de la notion de continuum topical, tout segment, qu'il désigne un entité (*la sole, j'adore*), une suite d'entités (*moi mon père son boulot ça va pas fort*) ou un cadrage circonstanciel (*en 1970, je suis parti à Rio*), ou encore une combinaison des deux (*la vanille au Japon ça n'pourra jamais marcher*) a été pris en compte. Nous souhaitons maintenant nous centrer exclusivement sur les phénomènes de cadrage topical et sur les corrélations entre architecture prosodique et interprétation syntactico-sémantique²⁰. Trois pistes devront être explorées :

- Corrélation de valeur : lien entre le type de cadre (spécificateur du procès ou modalisateur) et l'intonation ;
- Corrélation de portée : lien entre la portée du cadre (procès, proposition, blocs de propositions) et l'intonation ;
- Corrélation d'opération : lien entre l'opération cognitive qui déclenche la présence d'un cadre et l'intonation (mise en place d'un cadre encore non accessible, spécification d'un cadre déjà présent dans le cotexte, emphase sur un cadre déjà présent).

Références bibliographiques

Aubergé V. (1991) : *La synthèse de la parole : des règles aux lexiques*, Thèse de Doctorat, Université de Grenoble.

Beysade Cl, Marandin J.M., Rialland A. (2001) : "Ground /focus revisited. A perspective from French", Proceedings of LSRL.

Beysade & al 2004XX

Chafe W. (1987) : « Cognitive Constraints on Information Flow », *Coherence and Grounding in Discourse*, R. Tomlin (éd.), Amsterdam, Benjamins, 21-51.

Couper-Kuhlen, E. & Selting M. (1996) : « Toward an Interactional Perspective on Prosody and a Prosodic Perspective on Interaction », *Prosody in Conversation*, Cambridge, Cambridge University Press, 11-56.

Di Cristo, A. (1999) : « La cadre accentuel du français contemporain : essai de modélisation », *Langues*, vol2, n°3 et 4, Aupelf-Uref (éd.), 184-205, 258-269.

Firbas J. (1964) : « On defining the Theme in Functional Sentence Perspective », *Travaux linguistiques de Prague*, 2, 267-280.

Grize J.B. (1990) : *Logique et langage*, Paris, Ophrys.

Gussenhoven C. (2002) : « Intonation and Interpretation : Phonetic and Phonology », *Speech Prosody*, Aix-en-Provence, D. Hirst (éd.), 47-57.

Hirst D. & Di Cristo A. (1998 éd.) : *Intonation Systems. A Survey of Twenty Languages*, Cambridge University Press.

Lacheret-Dujour A. (2002a) : « The Intonational Marking of Topical Salience in Spontaneous Speech – Evidence from spoken French », *Speech prosody 2002*, D. Hirst (éd.), 447-450.

Lacheret-Dujour A. (2002b) : *Modélisation prosodique du français parlé : analyse de la substance, représentation formelle, interprétation symbolique*, Travaux d'Habilitation à diriger des recherches, Paris X, Nanterre.

Lacheret-Dujour A. (2002c à paraître) : « Modéliser l'intonation d'une langue. Où commence et où s'arrête l'autonomie du modèle ? L'exemple du français parlé », *Journées Prosodie 2001*, V. Aubergé & A. Lacheret (éd.), Grenoble.

Lacheret-Dujour A., Victorri B. (2002 à paraître) : « la période intonative comme unité d'analyse pour l'étude du français parlé : modélisation prosodique et enjeux linguistiques », à paraître dans *Verbum*, M. Charolles (éd.), Nancy.

Lacheret-Dujour A., François J. (XX) : **Neveu**

Laks B. (1997) : *Phonologie accentuelle – Métrique, autosegmentalité et constituance* – Paris, éditions du CNRS.

²⁰ Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration pluridisciplinaire entre l'ERSS de Toulouse, le LATTICE de Paris et le CRISCO de Caen.

- Lambrecht K. (1994)** : *Information Structure and Sentence Form*, Cambridge University Press.
- Martin Ph. (1981)** : « Pour une théorie de l'intonation : l'intonation est-elle une structure congruente à la syntaxe ? » in M. Rossi & al. (1981 éd.), 234-271.
- Mertens P. (1987)** : *L'intonation du français : de la description linguistique à la reconnaissance automatique*, Thèse de Doctorat, Université de Louvain.
- Morel, M.A. & Danon-Boileau L. (1998)** : *Grammaire de l'intonation – l'exemple du français*, Paris, Ophrys.
- Prévost S. (2001)** : *La postposition du sujet en français aux XVe et XVIe siècles, analyse sémantico-pragmatique*, Paris, CNRS Editions.
- Rossi M. & al. (1981 éd.)** : *L'intonation : de l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck.
- Rossi M. (1981a)** : « Vers une théorie de l'intonation », in M. Rossi & al. (1981 éd.), 179-183.
- Rossi M. (1981b)** : « Intonation, énonciation, syntaxe », in M. Rossi & al. (1981 éd.), 184-233.
- Rossi M. (1981c)** : « L'intonation n'est pas congruente à la syntaxe : une explication », in M. Rossi & al. (1981 éd.), 290-296.
- Rossi, M. (1999)** : *L'intonation, le système du français – description et modélisation*, Paris, Ophrys.
- Simon 2004XX**
- Sperber D. & Wilson D. (1986)** : *La pertinence*, Paris, Minuit.
- Troubetzkoy N. (1949)** : *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck, édition de 1967.
- Valduvi E. (1994)** : « The Dynamic of Information Packaging », in *Integrating Information Structure into Constraint-Bases and Categorical Approaches*, (YANA-2 Report R1.3.B, ILLC), Amsterdam, E. Engdahl (éd.), 1-26.
- Victorri B. & Fuchs Ch. (1996)** : *La polysémie. Construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.
- Victorri B. (1999)** : « le sens sgrammatical », dans *Langages* n°136, 85-105.